

Conditions d'inscription à la formation en Théâtre-Récit – session 2026-2027

Les participant·es s'engagent pour la formation complète. Un engagement régulier est nécessaire.

Le formulaire dûment rempli tient lieu d'inscription, et les informations indiquées ici font partie intégrante de l'inscription.

Le paiement de CH 330.- est demandé d'avance (représentant les trois premiers mois de formation). Jusqu'à réception de ce versement, votre place dans la formation n'est pas garantie. Ce paiement valide l'inscription.

- Septembre 2026 à juin 2027 : (10 x CHF 110.-) payables au 30 du mois précédent.
- Session intensive de 3 jours en mars 2027 : CHF 450.- payables au 31.01.2027
- Trois journées spécifiques (dates à venir) : CHF 130.-/ journée payables 15 jours avant la date.

*Un arrangement de paiement est possible sur demande.
Les rendez-vous manqués ne sont pas remboursés.*

Pour un désistement à moins d'un mois du début de la formation, les trois premiers mois (CHF 315.-) restent dus, à moins que la personne ne trouve un·e remplaçant·e.

Pour un désistement en cours de parcours, les mois déjà passés sont dus, ainsi que les trois mois qui suivent l'interruption. Les rendez-vous manqués ne sont pas remboursés.

Coordonnées bancaires :
Compte BCV au nom de l'Association pour La Maison du Récit
c/o La Maison du Récit
Résidence Sev52
Av. de Sévelin 52
1004 Lausanne
IBAN CH56 00767 000C 5172 2889

(Lors de l'envoi de ces conditions suite à votre inscription → un QR code est annexé, merci de préciser l'objet de votre versement)

Avec nos remerciements.

Mars 2026